

Procedure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	2003/0155(AVC)
Procédure terminée	
Tracteurs agricoles et forestiers: homologation de moteurs à combustion interne, règlement CEE/Nations Unies	
Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PSE BERENGUER FUSTER Luis	18/02/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Agriculture et pêche	2578	26/04/2004
	Agriculture et pêche	2573	22/03/2004
	DG de la Commission	Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		

Evénements clés			
10/07/2003	Publication de la proposition législative initiale	COM(2003)0414	Résumé
13/02/2004	Publication de la proposition législative	05924/2004	Résumé
24/02/2004	Vote en commission		
24/02/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0223/2004	
29/03/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2004	Décision du Parlement	T5-0226/2004	Résumé
26/04/2004	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2003/0155(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a2; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/5/19816

Portail de documentation					
Proposition législative initiale		COM(2003)0414	10/07/2003	EC	Résumé
Document de base législatif		05924/2004	13/02/2004	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0223/2004	24/02/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0226/2004 JO C 103 29.04.2004, p. 0447-0542 E	31/03/2004	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	EUR-Lex

Tracteurs agricoles et forestiers: homologation de moteurs à combustion interne, règlement CEE/Nations Unies

OBJECTIF: définir la position de la Communauté sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies concernant l'approbation des prescriptions uniformes applicables à l'homologation de moteurs à combustion interne destinés à être installés sur les tracteurs agricoles et forestiers et les engins mobiles non routiers, en ce qui concerne leur puissance nette, leur couple net et leur consommation spécifique. CONTENU : le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies abolira les barrières techniques aux échanges de véhicules à moteur entre les parties contractantes pour ce qui est de ces composants, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement. L'objectif de la proposition de décision est de permettre au représentant de la Commission de voter au nom de la Communauté sur le projet de règlement en question lors d'une prochaine réunion du Forum mondial pour l'harmonisation des réglementations de véhicules de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.?

Tracteurs agricoles et forestiers: homologation de moteurs à combustion interne, règlement CEE/Nations Unies

Le présent projet de décision du Conseil vise à définir la position de la Communauté européenne sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies concernant l'adoption des prescriptions uniformes applicables à l'homologation de moteurs à combustion interne destinés à être installés sur les tracteurs agricoles et forestiers et les engins mobiles non routiers, en ce qui concerne leur puissance nette, leur couple net et leur consommation spécifique.?

Tracteurs agricoles et forestiers: homologation de moteurs à combustion interne, règlement CEE/Nations Unies

Le Parlement européen a donné son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil.?